COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/236

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures afin de faciliter le déroulement du défilé de 11 Novembre et assurer la sécurité des participants,

ARRÊTE

Art 1 : la circulation de tous les véhicules sera interdite pendant le DEFILÉ du 11 novembre 2026 de 12h00 à 14h00 dans les rues suivantes :

- Départ de la Mairie, place Roger Vandenbergue, rue Saint-Antoine, rue des Alliés, Grand Place, rue de Dunkerque, place de la République (Monument aux Morts).

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit le 11 novembre 2026 de 9h00 à 14h00 dans les rues précitées à l'article 1.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose de la signalisation réglementaire.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur l'Adjudant commandant la brigade de gendarmerie de Watten qui est chargé de son exécution.
- Le CD59, la CCHF, le SDIS et le gestionnaire de transports scolaires.

Fait à WATTEN, le 26/10/2026
Le Maire.

****

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

MAIRIE DE WATTEN 59143

Yannick DEU.